



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 4 septembre 2018

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 septembre 2018, de 19 h 30 à 20 h 15 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère

Absents : Monsieur Guy Lapointe, conseiller
 Monsieur Benoit St-Jean, conseiller

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, Gervais Darisse, souhaite la bienvenue. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 7 août 2018

2018.09.3.182.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 7 août 2018. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité.

4. Adoption des comptes

2018.09.4.183.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2018-08-31 pour un montant total de 85 889.91 \$

5. Contrat de gré à gré pour le déneigement 2018-2019 du village

2018.09.5.184.

RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le contrat de déneigement des rues du village et des purges est échu ;

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une soumission de Pierre-Alexandre Tardif faisant affaire sous la raison sociale **Terra-neige** ;

ATTENDU que M. Tardif est désireux de faire le déneigement du village pour l'année 2018-2019 aux conditions financières suivantes :

- Majoration de 4 % du contrat 2017-2018 (contrat de déneigement secteur village de la municipalité) de 12 245.73 \$;

ATTENDU que ce contrat est inférieur à 25 000 \$ et peut être conclu de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accorde à M. Pierre-Alexandre Tardif, raison sociale **Terra-neige**, pour l'hiver 2018-2019, le contrat de déneigement des rues du village, des purges, de la caserne et du point d'eau de l'École Les Pèlerins au prix de 12,734.80 \$, plus taxes, le tout tel que décrit au devis.

Le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer les documents

6. Affectation du revenu éolien au fonds réservé éolien

2018.09.6.185.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a reçu un montant de 15 838 \$ du parc éolien Nicolas-Riou 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal affecte ce montant (15 838 \$) au fonds réservé éolien.

7. Feux d'artifice : demande du comité des loisirs

Aucune résolution n'a été passée.

8. Offre de service d'Ecol'eau : étalonnage du débitmètre 2018

2018.09.8.186.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'entreprise Écol'eau offre un service de vérification de débitmètres;

ATTENDU que la loi oblige la municipalité à faire vérifier les débitmètres ;

ATTENDU que la municipalité emploie cette entreprise pour la surveillance des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte l'offre d'Ecol'eau pour l'étalonnage de l'un des deux débitmètres du réseau d'eau potable au montant de 990.00 \$ plus taxes.

12. Parcours Fil rouge

2018.09.12.190.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Parcours Fil rouge est un organisme sans buts lucratifs dont la mission consiste à valoriser les marqueurs culturels, historiques et naturels d'une communauté;

ATTENDU que les bénévoles souhaitent déposer un projet au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Bas-Saint-Laurent pour identifier des marqueurs des communautés à proximité du fleuve;

ATTENDU que l'organisme souhaite que la municipalité désigne l'un de ses représentant pour participer à ce travail de réflexion;

ATTENDU l'intérêt de cette organisation pour Saint-André et la richesse patrimoniale du milieu;

ATTENDU que la participation d'un représentant de la municipalité ne constitue pas un engagement de financement éventuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent

Que le conseil municipal informe Parcours Fil rouge de son appui au projet et désigne M. Benoit St-Jean pour la représenter.

VOTE :	POUR	4	
	CONTRE	1	Mme Ghislaine Chamberland

La résolution est adoptée majoritairement.

13. Approbation des travaux d'asphaltage exécutés dans le rang 2 Est, chemin Mississippi et chemin de la Pinière

2018.09.13.191.

RÉSOLUTION

ATTENDU l'aide financière de 8 000 \$ allouée en 2018 par le ministère des Transports pour la réfection des voies municipales et les conditions qui y sont rattachées;

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 8 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que le conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

14. CPTAQ : dossier Alain Parent

M. Alain Parent déclare son intérêt et se retire de la table du conseil municipal

2018.09.14.192.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'après vérification, la résolution 2018.08.26.180. comporte une erreur dans la superficie demandée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De modifier la superficie dans le 1^{er} ATTENDU comme ceci :

Sur environ 7 hectares et non 1 hectare.

Retour de M. Alain Parent à la table du conseil.

15. Factures à payer

2018.09.15.193.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Purolator	transport test eau et egout	23.21 \$
Fortin Sécurité Medic inc	bandage, etc	49.38 \$
La Capitale	ass. Groupe sept 2018	824.70 \$
Energie et Ressources naturelles	copie de contrat	8.00 \$
Air liquide	CO2	245.08 \$
Plomberie Marcel Thériault	nettoyage de la fournaise	138.55 \$
Pavage Cabano	asphalte	20 147.76 \$
Veolia	pour eau potable	756.28 \$

16. Questions diverses

- ✓ Mme Josianne Sirois donne de l'information concernant le Centre des loisirs.
- ✓ Mme Ghislaine Chamberland donne de l'information concernant la bibliothèque.
- ✓ Gervais Darisse, maire, nous informe qu'il n'y a pas eu de rencontre des maires à la MRC en août 2018.

17. Correspondance

Aucune résolution n'a été passée.

18. Période de questions

Le contribuable présent et le conseil échangent sur divers points d'informations qui sont les procédures pour modifier les règlements d'urbanisme.

– ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

19. Levée de l'assemblée

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire